

de profits ou d'autres dépenses dont il n'est pas expressément fait mention. Ces frais généraux peuvent être sensiblement plus élevés que les coûts évitables effectifs. Amtrak n'assume que les frais évitables, comme le coût effectif des avantages accordés à l'employé au titre de la santé et du bien-être, les congés annuels et les remboursements de congés.

Amtrak ne paie pas d'autres postes qui pourraient représenter des coûts appréciables, comme l'utilisation des voies et des installations, le coût d'opportunité, le rendement des investissements et les frais de propriété⁽¹⁾.

La méthode de calcul des coûts est un aspect critique des opérations financières de la société VIA dont 60 % des dépenses totales annuelles vont aux sociétés ferroviaires, au titre des contrats d'exploitation. Amtrak estime que la méthode d'établissement des coûts évitables à court terme appliquée à ses contrats d'exploitation lui épargne des sommes considérables puisqu'elle a ainsi économisé, depuis 1976, plus de 30 millions de dollars par an. On peut se demander combien VIA aurait économisé, si elle avait utilisé la même méthode? La CCT a déclaré au Comité que les frais imputés à VIA seraient moindres, si l'on adoptait la méthode d'établissement des coûts utilisée aux États-Unis.

Le système utilisé aux États-Unis produirait des coûts un peu moindres que ceux que nous évaluons. VIA et nous ne nous entendons pas quant à savoir combien moindres seraient ces coûts. Selon nous, ce serait de 25 à 35 millions de dollars de moins. VIA a déjà soutenu que c'était 55 millions de dollars, mais je n'ai jamais vu de justification à cela. Je pense que notre chiffre de 25 à 35 millions est raisonnablement exact.⁽²⁾

Le Comité a noté ce fait dans son rapport précédent et il continue de croire que la société VIA Rail réaliserait des économies sensibles si elle appliquait au Canada cette méthode d'établissement des coûts évitables à court terme.

2. Détermination des coûts et des paiements

Une autre différence appréciable entre VIA et Amtrak se trouve dans la méthode de détermination des coûts et des paiements que le passage suivant met en lumière.

La question qui suit logiquement la méthode d'établissement des coûts est la suivante: «Comment sont déterminés les coûts appropriés et les paiements qui doivent être effectués?» Réponse: Amtrak a pleinement accès aux dossiers financiers et opérationnels des transporteurs, non seulement pour la postvérification des factures et des paiements, mais également pour les études détaillées qui précèdent la négociation de nouveaux contrats. C'est là la principale différence entre les droits respectifs dévolus à Amtrak et à VIA Rail pour déterminer ce que doivent être les frais appropriés.

⁽¹⁾ J.L. Larson, vice-président adjoint, Administration des contrats, Amtrak, *Amtrak's Contractual Relationship with the Railroad Industry and Costing Methodology* Washington, 5 avril 1984, p. 2

⁽²⁾ Sénat du Canada, Délibérations du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, 22 mai 1984, fascicule n° 9, p. 9:13.